

MONTAGE DE MATÉRIEL RÉGLEMENTÉ



FORMATION

Public concerné :

Personnel de fabrication et de contrôle devant appliquer la réglementation du code de la route sur les équipements réalisés en vue de réaliser le contrôle conformément à la réglementation.

Objectifs

- ⇒ Être capable d'interpréter la réglementation au travers des fiches de veille et savoir monter des équipements à l'aide de gabarits de contrôle et d'outillages spécifiques.

Plan de formation

Cours théorique

Partie réglementaire - point sur les contraintes réglementaire pour :

- La barre anti-encastrement
- Garde boue et système anti-projection
- Extincteurs
- Protection latérale
- Plaque d'immatriculation
- Plaques et inscriptions
- Éclairage et signalisation
- Pneumatiques

Les contraintes constructeurs liées au carrossage

Partie montage – les appareils de contrôle et de montage spécifiques

- Spécificité pour la boulonnerie : classe, dimensions, pas...
- Le serrage au couple : la clé dynamométrique, la clé à choc
- Le contrôle des angles des feux : réalisation & utilisation de gabarits...
- Le contrôle de l'anti-projection : réalisation & utilisation de gabarits...

Montage particuliers pour certains véhicules :

- Les appareils à bras
- Les véhicules hors routes (type G)
- Les véhicules TP
- Les bennes à ordures ménagères (BOM)
- Les véhicules de transport de matières dangereuses
- Les véhicules avec changement d'empattement
- cas particulier du re-carrossage d'un véhicule

Travaux Pratiques

Réalisation de gabarits de contrôles et mise en application sur différents véhicules de l'ensemble des points précédemment.

Prérequis :

Savoir faire des montages mécaniques (utilisation de clé dynamométrique).

Durée : 16 h

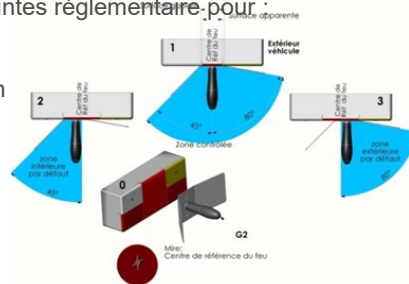
Méthodes pédagogiques générales :

- Analyse des contraintes réglementaires pour les carrossiers.
- Etudes de fiches de veille & parallèles sur chaque type de véhicule.
- Montage avec utilisation des outillages spéciaux et de gabarits.

Nom et qualité du formateur :

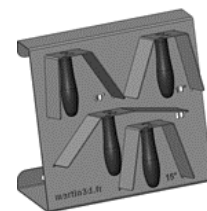
Documents fournis :

Support de formation et attestation de formation



Evaluation

Réalisation d'un contrôle de conformité initiale (CCI)



Modalité de suivi de l'exécution du programme et d'appréhension des résultats

⇒ Il est demandé aux stagiaires à chaque début de demi-journée la signature de la feuille de présence.

⇒ Durant la formation, le formateur veille à la bonne compréhension et acquisition de l'information au travers de questions posées aux stagiaires.